



Le 15 janvier 2015

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Régulièrement convoqué le Conseil Municipal de Vals-près-Le Puy s'est réuni en séance ordinaire le Mardi 06 Janvier 2015 à 19h00, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROYET, Maire.

**Présents :** Mr ROYET Alain - Mme MALARTRE Danielle - Mr BOLEA Marc - Mme DESCOURS Françoise - Mr CORTES Joël - Mme LYOTARD Elisabeth - Mr HUGUENIN Max - Mr JOUJON Philippe - Mr EYRAUD Raymond - Mr LIOTARD Jean - Mme DEBLONDE Brigitte - Mme MAURIN Martine - Mr JOUVE Jacky - Mr MOULEYRE Félix - Mme BROC Marie-Claude - Mr BACH Philippe - Mr PARREL Jean-Luc - Mme TESTUD Patricia - Mme IMBERT Béatrice - Mme VIVIER Laurence – Mme LIAUTAUD Myriam - Mme CUTILLAS Aurélie.

**Représenté :** Mr MONTELLIER Jean-Luc.

L'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité.

### **1. Adoption des procès verbaux :**

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2014 est approuvé par tous les membres présents.

### **2. Admission en non valeur :**

Le Conseil Municipal décide de ne pas admettre en non valeur, une taxe d'urbanisme de 370.00 € et s'engage à fournir dans les meilleurs délais, l'adresse du débiteur à la perception.

### **3. Travaux d'éclairage public :**

Le Conseil Municipal décide de réaliser, par l'intermédiaire du Syndicat des Energies de Haute-Loire, des travaux d'éclairage visant à mettre en valeur l'Eglise Saint-Vosy. Après la prise en charge financière de 45% des travaux par le Syndicat, la somme restant à charge de la Commune s'élèvera à 12 409.30 €.

#### **4. Régime indemnitaire :**

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les crédits du régime indemnitaire de certains cadres d'emploi d'un montant global de 2 660.00 € au titre de l'année 2015.

#### **5. Convention Commune / Communauté d'Agglomération :**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération afin de bénéficier du service commun d'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

#### **6. Demande de DETR :**

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2015 pour la rénovation et la mise en sécurité de l'espace scénique du Centre Culturel André REYNAUD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.